



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/02-1a

Objet : Désignation d'un membre de la commission municipale Travaux - Urbanisme - Sécurité

L'an deux mille vingt-trois,

Le quatorze février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h48), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE (arrivé à 19h54, délibérations n° 1), Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h11, ROB), Jean-Philippe ANTOINE (arrivé à 20h19, ROB), Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT
Christian GHEZ à Dominique GERBERT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Véronique LOZEVIS à Sylvie SORMAIL
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE
Éric FROMMWEILER à Stéphanie NOGUES

Absents :

Jérôme FENAILLON

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20230215-2023-02-1a-DE
Date de réception préfecture : 15/02/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/02-1a : Désignation d'un membre de la commission municipale Travaux - Urbanisme - Sécurité

VU l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises,

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 1000 habitants la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission d'un conseiller municipal, il est nécessaire que le Conseil municipal désigne un représentant de la liste « *Un village en mouvement* » au sein de la commission municipale Travaux, Urbanisme, Sécurité,

Monsieur le Maire propose :

Comme membre de la commission municipale Travaux, Urbanisme, Sécurité
Monsieur Karel KURZWEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

À L'UNANIMITÉ,

PROCEDE à la désignation d'un nouveau membre de la commission municipale Travaux - Urbanisme - Sécurité :

Monsieur Karel KURZWEIL

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Les membres présents ont signé au registre,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 15 février 2023

Le secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 16.02.2023
Document rendu exécutoire le 16.02.2023
Certifié par le Maire

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20230215-2023-02-1a-DE
Date de réception préfecture : 15/02/2023